



Ordre des infirmières  
et infirmiers auxiliaires  
du Québec

**PLAINTÉ DISCIPLINAIRE NO.21-22-0024**  
**AVIS DE RADIATION TEMPORAIRE**

Prenez avis que le 29 mars 2022, le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a imposé à Vicky Côté, ayant exercé la profession d'infirmière auxiliaire au 5500, boulevard Ste-Anne, Québec, G0A 1H0, une radiation temporaire de 12 mois pour le seul chef reproché à la plainte disciplinaire portant le numéro 21-22-0024 déposée au greffe de discipline le 11 janvier 2022.

Il est reproché à Mme Côté d'avoir, vers les mois de juin et juillet 2020, alors qu'elle exerçait sa profession au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, développé des liens amoureux et/ou sexuels avec un patient, et ce, contrairement à l'article 46 du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* et 59.2 du *Code des professions*.

Mme Côté est donc radiée temporairement du Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, et ce, à compter du 29 avril 2022.

Cet avis est publié en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, ce 29<sup>e</sup> jour d'avril 2022

Anne-Frédérique Déry  
Secrétaire du Conseil de discipline de l'OIIAQ